Image not found or type unknown

Cafés, hôtels, restaurants : un possible remboursement de la redevance audiovisuelle versée en 2022

Actualité législative publié le **22/09/2022**, vu **1472 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

C'est confirmé : la redevance audiovisuelle sera également supprimée pour les professionnels et ceci... dès 2022.

Télécharger le guide " Ouvrir un restaurant ou un fast food 2021-2022"

D'entrée, l'article 1er du projet de loi de finances rectificative pour 2022, qui est actuellement en cours d'examen par le Parlement, prévoit de supprimer la contribution à l'audiovisuel public, et ceci dès le 1er janvier 2022.

Cette suppression concerne en outre aussi bien les particuliers que les professionnels.

Pour les particuliers, l'exposé des motifs du projet de loi indique que la suppression de cette imposition contribuera, dès cette année, à soutenir le pouvoir d'achat de près de 23 millions de foyers, à hauteur de 138 € par an en France métropolitaine et de 88 € par an dans les départements d'outre-mer.

Pour ceux qui payent cette contribution mensuellement, le projet de loi prévoit que le montant des mensualités déjà versées au titre de 2022 serait imputé sur le montant de la taxe d'habitation ou serait restitué pour ceux qui ne payent plus cette taxe.

Pour les professionnels, en particulier ceux du secteur de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, qui sont de loin les premiers contributeurs, le projet de loi ne fait pas de différence : la contribution devrait également être supprimée à partir du 1er janvier 2022.

Or, pour eux, la contribution due au titre de 2022 a déjà été versée en avril ou en mai dernier, en même temps que la TVA.

En conséquence, cette contribution devrait leur être remboursée (des précisions cocnernant les modaltiés de ce remboursement sont attendues).

Par contre attention, ceci n'exonère pas d'avoir à payer la redevance restant due au titre des années précédentes le cas échéant. Le projet de loi prévoit en effet expressément que les sanctions applicables pour défaut ou retard de paiement de la contribution, ne seraient abrogées qu'à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent, gare aux contrôles !

Ouvrir un restaurant ou un fast food 2021-2022

- Formations à réaliser
- Formalités d'installation
- Hygiène et sécurité
- Réglementation

Télécharger mon guide ?

Image not found or type unknown

Source : gerantdesarl.com

Pour plus d'infos : Comment ouvrir un restaurant rapide en 7 étapes ?

Voir aussi le guide Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide

Articles sur le même sujet :

- Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide
- Réussir la création d'un food-truck
- Réussir la création de sa SARL
- Récupérer une facture impayée
- 10 astuces pour éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment ouvrir un restaurant rapide en 7 étapes ?
- Comment ouvrir un kebab ?
- Comment ouvrir un fast-food ?
- Comment ouvrir une friterie ?
- Comment ouvrir une pizzeria ?
- Comment ouvrir une sandwicherie ?
- Comment ouvrir une crêperie ?
- Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Qu'est-ce qu'une entreprise individuelle ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 10 étapes ?
- Ouvrir un restaurant : les règles de sécurité pour l'accueil au public
- Ouverture d'un ERP : la visite de la commission de sécurité

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

- Ouvrir un restaurant : les règles d'hygiène à respecter
- Quelles formations suivre pour ouvrir un restaurant ?
- La location-gérance : avantages et inconvénients
- Bail commercial : peut-on changer l'activité ou la destination des lieux ?

Ouvrir un restaurant ou un fast food 2021-2022

- Formations à réaliser
- Formalités d'installation
- Hygiène et sécurité
- Réglementation

Télécharger mon guide ?

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés